

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III^e prix : Fr. 500. — chacun : « *Timbre de 5 cent.* », M. Gunther, à Vevey. — *Vignette « Dessinateur »*, M. Savary, à Montreux.

I^{re} mention : Fr. 300. — chacun : « *Mars* », MM. Verrey et Heydel, à Lausanne. — « *Rectangle rouge et vert* », MM. Baud, Hoguer et Colia, à Lausanne et Montreux.

II^e mention : Fr. 200. — « *Vertige* », MM. Guignet et Auster-mayer, à Lausanne.

Les Experts :

Signé : A. Chessex. — Ed. Davinet, arch. — Francis Isoz, arch. — Maillard, arch.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Course à Milan.

La course annoncée par circulaire n'aura pas lieu, le nombre des participants étant insuffisant.

Le Comité.

BIBLIOGRAPHIE

Album national suisse : Collection de portraits contemporains : *Album du Simplon, édité à l'occasion de l'inauguration du Simplon.* — Zurich 1906. — Un album de 55 planches en phototypie, Fr. 40. — Art. Institut Orell-Füssli, libraires-éditeurs, Zurich.

Ces portraits, fort bien réussis pour la plupart, ne sont pas ceux des hommes qui ont dès l'origine travaillé à la réalisation du Simplon, mais bien ceux de personnes dont on rencontre les noms dans la période contemporaine de cette entreprise. Ce sont : les membres du Conseil fédéral en 1906, les ministres de Suisse en Italie, en France et en Angleterre, les hauts fonctionnaires de la Confédération, les présidents des Conseils d'Etat des cantons qui ont subventionné l'entreprise, les membres de la Direction des Chemins de fer fédéraux, la Délégation internationale pour le chemin de fer du Simplon (délégués suisses), le Commissaire suisse pour l'Exposition de Milan, le personnel supérieur des chemins de fer du Jura-Simplon et de l'Entreprise du Simplon. Chaque portrait est accompagné d'une courte légende biographique.

Annuaire suisse de la construction. Renseignements, adresses et informations relatifs aux travaux du bâtiment, du génie civil et des arts mécaniques et industriels, avec l'approbation du Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Quatrième édition, 1906. — Neuchâtel et Lausanne. — Bureau de l'annuaire, Edm. Sandoz, Neuchâtel. — Th. Sack, édit., Lausanne.

Cet annuaire, dont il est superflu de rappeler les services, comprend trois parties. La première contient une table des localités, une liste de maisons, les adresses des autorités cantonales et communales et d'autres concernant la construction, classées par cantons, districts et professions. La deuxième partie donne une liste générale professionnelle, avec divers répertoires ; la troisième renferme l'état nominatif de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des renseignements sur les écoles techniques et artistiques, sur les commissions et sociétés diverses, officielles et privées, enfin, les adresses des autorités fédérales et des entreprises de transport, le tarif des postes, télégraphes et douanes suisses.

Turbodynamos und verwandte Maschinen, von Dr F. Niethammer, o. ö. Professor für Elektrotechnik an der technischen Hochschule Brunn. — Zurich 1906. — 4 vol. in-8 de 144 pages, avec 209 figures, Fr. 40. — Fritz Amberger, édit., Zurich.

CONCOURS

Caisse d'Epargne de La Chaux-de-Fonds.

Le jury désigné pour juger le concours pour la construction d'un hôtel de la Caisse d'Epargne, à la Chaux-de-Fonds, s'est réuni à Neuchâtel, le samedi 26 courant. Après avoir pris connaissance des 36 projets présentés, il a estimé qu'aucun de ceux-ci ne pouvait être pris en considération pour l'exécution ; en conséquence il n'a pas décerné de premier prix.

Les prix suivants ont été obtenus :

II ^e prix M. Maurice Braillard, architecte, à Genève	Fr. 1000
III ^{es} prix « ex-æquo » :	
MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel	700
de Pietro et Roseng, architectes, à Neuchâtel	700
IV ^{es} prix « ex-æquo » :	
MM. Léon Boillot et Ernest Lambelet, architectes, à la Chaux-de-Fonds	400
MM. Gustave Chable et Edmond Bovet, architectes, à Neuchâtel	400
MM. Robert Convert, architecte, à Neuchâtel	400
Maurice Kunz et F. Huguenin, architectes, à Paris	400
Ensemble	Fr. 4000

Le jury était composé de MM. Louis Perrier, conseiller d'Etat, président ; Francis Isoz, architecte, à Lausanne ; Henri de Fischer, architecte, à Berne ; Maurice de Coulon et Samuel de Perregaux, à Neuchâtel.

Les projets seront exposés jusqu'au 10 juin au soir, dans les Salles Léopold Robert, à Neuchâtel.

Eglise d'Arosa¹.

Le jury a décerné les prix suivants :

I^{er} prix : Fr. 500, au projet « *Auf luftiger Höh* ». — Architecte : M. Albert Gysler, de Bâle, à Hanovre-Linden.

II^e prix : Fr. 300, au projet « *Bergehirschli* ». — Architecte : M. Hermann Lüthy, à St-Gall.

III^e prix : Fr. 200, au projet « *Der Alten Eva* ». — Architectes : Martin Risch, Paul Vaterlaus et Jakob-Emil Meier, à Zurich.

Le jury a recommandé en outre l'acquisition du projet « *Unter einer First* », de MM. Flügel et Widmer, architectes, à Bâle, et il a mentionné, pour leur valeur artistique, les 14 projets ci-dessous : « *Jürg Jenatsch II* », « *Stephanus* », « *Guarda Val* », « *Im Gebirge* », « *Viva la Grischa* », « *Erosen* », « *Bergrose* », « *Enzian I* », « *1789 über Meer* », « *Rothorn II* », « *Auf steiler Höh* », « *Frühling* », « *Victorina* », « *Ora* ».

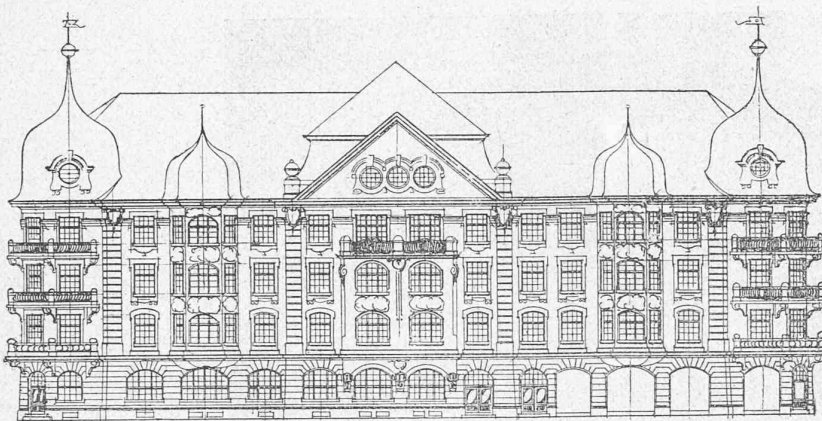
Tous les projets ont été exposés jusqu'au 1^{er} juin, à Arosa ; les projets primés et mentionnés sont en outre exposés jusqu'au 10 juin dans l'Hôtel des Postes, à Coire.

¹ Voir N^o du 10 mai 1906, page 108.

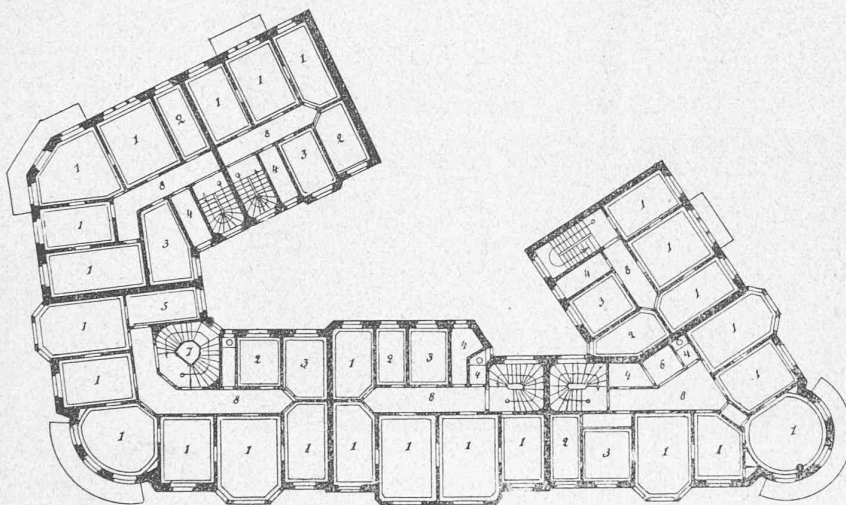
Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Annuaire 1906.

MM. les membres de l'Association qui n'auraient pas encore informé le Comité de leurs changements d'adresse ou de situation, en vue de la réimpression de l'« *Annuaire* », sont instamment priés de le faire avant la fin de juin, en utilisant pour cela le formulaire envoyé avec l'« *Annuaire* » de 1905 et en l'adressant à M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin 25, Lausanne.



Façade Est.



Plan des étages.

**Concours
de maisons locatives,
à Fribourg.**

II^{me} prix « ex æquo » ;
Projet N^o 22
« 31 mars 1906 ».

M. A. Dœbeli, architecte, à Berne.

**LÉGENDE
DU PLAN DES ÉTAGES :**

- 1 = Salon, salle à manger, chambre à coucher ;
- 2 = Chambre de bonne ;
- 3 = Cuisine ;
- 4 = Chambre de bains et W.-C. ;
- 5 = Chambre de bains et boudoir ;
- 6 = Courette ;
- 7 = Ascenseur ;
- 8 = Corridor.

fois que l'avis lui en ait été donné en temps utile. Il sera en outre tenu d'exécuter dans les délais prescrits et aux prix du contrat les suppléments de travaux et de fournitures, jusqu'à concurrence du 25 % du montant total de l'entreprise, à condition toutefois que le projet ne soit pas modifié dans ses parties principales. Toutes les clauses des présentes conditions générales sont de même applicables à ces suppléments de travaux et de fournitures.

Les quantités prévues dans les formules de soumission ne sont qu'approximatives ; le paiement des travaux aura lieu sur la base des quantités effectives.

ART. 9.

Prix d'unité.

Sauf indication contraire de l'avant-métré ou des prescriptions spéciales, les prix de soumission comprennent la fourniture des matériaux, leur façon, le montage et la pose des ouvrages, ainsi que tout l'outillage nécessaire.

Les prix d'unité comprennent également tous les travaux préliminaires, accessoires et de parachèvement des ouvrages.

ART. 10.

Qualité des matériaux et des ouvrages.

Tous les ouvrages devront être exécutés avec des matériaux de premier choix et aussi bien que leur nature le comporte.

Les clauses et conditions du cahier des charges et de la formule de soumission seront toujours interprétées dans le sens de la meilleure exécution des travaux.

Tous les matériaux, quelle que soit leur nature, dont la qualité serait reconnue mauvaise par l'architecte, seront refusés, enlevés du chantier et remplacés aux frais de l'entrepreneur, même après la pose, si, au moment de celle-ci, les défauts de qualité ou de main-d'œuvre avaient passé inaperçus.

Si la modification ou la démolition des travaux défectueux venait à endommager les ouvrages d'autres maîtres, l'entrepreneur, tenu de corriger son propre travail, devra aussi supporter les frais de réparations des dits ouvrages.

ART. 11.

Echantillons et essais de matériaux.

Sur demande de l'architecte, les entrepreneurs fourniront gratuitement des échantillons, qui, une fois approuvés, serviront de types pour la commande entière.

L'architecte aura également le droit de prélever gratuitement des échantillons des matériaux qu'il désirerait faire éprouver à la station fédérale d'essais de matériaux de construction ; en cas de résultat défavorable, les frais de ces essais seront à la charge de l'entrepreneur, tous autres droits du propriétaire réservés.